

PRÉFET DE PARIS

Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement et de l'énergie Ile-de-France

Paris, le 22 FEV. 2018

Service Police de l'Eau

Cellule Paris proche couronne

Nos réf. : Dossier n° 75 2017 00259 / DLE **48136**

Vos réf. :

Affaire suivie par : Aurélie Gerolin

[aurelie.gerolin@developpement-durable.gouv.fr](mailto:aurelie.gerolin@developpement-durable.gouv.fr)

Tél. : 01 71 28 46 90

Courriel : [cpsc.spe.driee-if@developpement-durable.gouv.fr](mailto:cpsc.spe.driee-if@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet : Demande d'avis sur le dossier de demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement : projet d'aménagement de la ZAC de Porte de Vincennes à Paris 20<sup>ème</sup> et Paris 12<sup>ème</sup>.**

**PJ : 1 dossier de demande d'autorisation environnementale complété (via Melanissimo)**

Monsieur le Président,

Par courrier du 20 novembre 2017, je vous avais fait parvenir pour avis le dossier de demande d'autorisation environnementale cité en objet, déposé le 9 novembre 2017 au guichet unique de la police de l'eau par la SEMAPA.

Pour mémoire, la partie sud du projet se situe dans le périmètre du SAGE de Marne Confluence.

Dans le cadre de l'instruction, la SEMAPA a complété son dossier sur les thématiques relatives à la gestion des eaux pluviales, aux prélèvements dans les eaux souterraines et à la pollution des sols. Vous le trouverez joint au présent courrier.

En application de l'article R. 181-22 du code de l'environnement, vous voudrez bien me donner votre avis dans vos meilleurs délais et au plus tard dans les 45 jours à compter de la réception par voie électronique de ce courrier. Passé ce délai, votre avis sera réputé tacite et favorable.

Le service Police de l'Eau, cellule Paris proche couronne, en charge de l'instruction de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La chef de la cellule Paris proche couronne



Aurélie GEROLIN

Monsieur le Président  
Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Marne Confluence  
Syndicat Marne Vive  
Hôtel de Ville  
Place Charles de Gaulle  
94100 Saint-Maur des Fossés

Avec accusé réception



Certificat N° A 1607  
Champ de certification disponible sur :  
[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)